15ème année - Numéro 63 - septembre 2005

Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Dimanche 18 septembre, Lasne Nature organise un

Rallye pédestre

Dans le cadre de la semaine de la mobilité (qui se déroulera du 16 au 22 septembre), Lasne Nature s'associera aux activités organisées par l'Echevinat de la Mobilité de la commune de Lasne et vous proposera , le DIMANCHE 18 SEPTEMBRE DE 10 À 16H, un rallye pédestre entre Ohain et Plancenoit.

Le parcours d'environ 2 heures, empruntant chemins et sentiers, vous permettra de découvrir ou de redécouvrir des itinéraires pleins de charme, alternatives aux grands axes habituels de déplacement. Ce rallye peut être effectué dans le sens Ohain - Plancenoit ou inversement. Deux points d'accueil des participants seront en effet prévus : à Ohain (au centre sportif et culturel de Lasne et à Plancenoit (à l'école communale).
Vous y recevrez toutes les informations utiles ainsi que l'itinéraire et le questionnaire. Rassurez-vous les questions que nous vous avons concoctées sont destinées à un public large et de tous âges. Des prix seront remis aux meilleurs.

Pour le retour à votre point de départ, Lasne Nature vous invitera à vous replonger à l'ère de la traction hippomobile en vous offrant une agréable balade en char à bancs (voir photo).
La participation est gratuite et ouverte à tous.
De nombreuses autres activités seront également proposées par l'Echevinat de la Mobilité comme un parcours balisé de 5 km pour vélo, une découverte de produits du terroir, des animations PCDN.

Alors, bloquez dès à présent cette date dans votre agenda et nous espérons vous y rencontrer nombreux.

AU SOMMAIRE

Rallye pédestre (18/9)	1
Conférence, débat (29/9)	1
Centre de Lasne	2
Priorité aux piétons	2
Il y a info et info	2
Sauvetage de paysage	3
Miel et vinaigre	3
Assemblée générale	3
Courrier et rectificatif	4
Il y a info et info	5
Nichoirs	5
Coccinelles	6/7
Guide nature	7
La nature d'août à nov	7/ 8
Poison bien caché	8
Ecoles et nature	8
Eoliennes	9
Pesticides et santé	10
OGM	10
Nos éditions/Cotisations	11
Téléphones, fax, mails	11
Agenda	12
Mots croisés	12

Jeudi 29 septembre à 19h45

Au centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet,

La cellule Mobilité de Lasne Nature vous invite à une

Réunion d'information

sur le PICM (Plan Inter-Communal de Mobilité).

En invité, Monsieur CHRISTIAN THOMAS, Echevin de la Mobilité et un représentant du bureau Transitec, auteur du projet PICM.
Après avoir rappelé les objectifs de ce plan de mobilité, Monsieur Thomas reviendra sur le déroulement de l'étude et son contenu. Pour rappel, ce projet de PICM a été initié en 2003 et le rapport final a été approuvé par le conseil communal en juin de cette année.

Nous examinerons ensemble les conséquences concrètes de ce plan sur l'avenir de la mobilité à Lasne sous toutes ses formes (en voiture, en transport en commun, à pied, à cheval ou à vélo).

Nos invités se feront également un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Participation gratuite et ouverte à tous.

Aménagement du centre de Lasne

Rue de l'Eglise – « la saga de l'été »

« M'enfin !!! », voilà ce que se sont sans doute écriés, début juillet, de nombreux Lasnois en voyant les nouveaux aménagements réalisés dans le « goulot » de la rue de l'Eglise. Les bordures dites « Ravel » particulièrement dangereuses étaient enlevées (ce qui est une excellente chose), mais en lieu et place étaient apparus des jalons en plastique jaune montés sur un support flexible. Ces aménagements relevaient apparemment d'une initiative isolée du MET (Ministère wallon de l'équipement et des transports) qui ne donnait pas non plus satisfaction à nos autorités communales. Début août, ces jalons jaunes ont été enlevés pour en revenir à la situation initiale dans l'attente sans doute d'une nouvelle tentative pour solutionner le problème de ce trottoir.
Nous espérons vraiment que, pour ce troisième coup d'essai, s'il a lieu, on se ralliera à la solution de bon sens que nous préconisons depuis toujours. A savoir l'élargissement du trottoir et la suppression du stationnement dans le goulot (5 places de stationnement au maximum !).
La disparition de ces emplacements pourrait être largement compensée par un réaménagement des aires de stationnement de la place d'Azay-le-Rideau. Nous rappelons également le récent lifting de la place du Jeu de Balle qui améliore l'offre de parking et du sentier de la Cure qui permet de rejoindre la rue de l'Eglise en quelques minutes !

En outre, la création d'un trottoir plus large dans le goulot de la rue de l'Eglise créerait implicitement un « effet de porte » qui ralentirait les conducteurs trop pressés tout en offrant une situation un peu moins chaotique qu'aujourd'hui. Alors où est le problème ?

Mobilité et aménagements urbains

Il faut bien reconnaître que les divers aménagements réalisés depuis quelques années dans le centre de Lasne, même s'ils ont un caractère provisoire, ne sont pas du plus bel effet. Des balises rouge et jaune ont, en effet, fleuri un peu partout pour améliorer la sécurité et canaliser la pression automobile. Loin de nous l'idée de remettre en cause ces aménagements hélas bien nécessaires pour faire face à l'inconduite de certains automobilistes, mais peut-on espérer un jour des aménagements plus définitifs qui redonnent du caractère et du charme à ce centre villageois ? D'autres communes, par exemple à l'occasion de la mise en œuvre d'un plan communal de mobilité, en ont profité pour « relooker » leur centre villageois et intégrer une dimension esthétique à leurs aménagements. Peut-on rêver prochainement pour Lasne d'un espace villageois plus convivial qui inciterait à la flânerie et au lèche-vitrines tout en intégrant harmonieusement le besoin de mobilité sous toutes ses formes ?

JP Hengels
Cellule Mobilité

Priorité aux piétons

De tous les usagers de la route, les piétons sont les plus vulnérables. Or, les problèmes de sécurité des piétons se posent essentiellement lors de la traversée de la chaussée. Près d'un accident sur 3 impliquant des piétons se produisent sur un passage (protégé ou non) alors qu'il s'agit d'une infrastructure censée les sécuriser. L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (asbl) vient de publier un dépliant fort utile. Vous pouvez l'obtenir en écrivant au 1405, chaussée de Haecht, 1130 Bruxelles. Tél.: 02/244 15 11
Fax.: 02 216 43 42
E-mail: info@ibsr.be - www.ibsr.be

Que vous soyez conducteur ou piéton, ce dépliant vous rappelle quelques points de la législation relative à la traversée des piétons sur un passage non protégé (par un feu ou un agent). Vous y trouverez également quelques conseils utiles afin que la cohabitation se déroule de la meilleure manière possible.

Avant

Après

et encore après ?

?

Il y a information et information... à propos d'eau

Un jour de fin juin, alors que nous écoutions les informations radio complétées par les journaux télévisés de la RTBF, nous avons entendu à plusieurs reprises la nouvelle annonçant que les limonadiers (sans doute propulsés par un élan de générosité) avaient accepté de réduire de quelques cents le prix des bouteilles d'eau, marquant ainsi leur solidarité avec nos compatriotes accablés par la vague de chaleur.
Pour une fois que l'on pouvait annoncer une baisse de prix, cela valait bien la peine de répéter l'information et de nous montrer à l'écran le défilé des chaînes de production des bouteilles en plastique.

La sécheresse n'allait pas réduire nos populations à des hordes errant dans les déserts comme Tintin, Milou et le capitaine Haddock à la recherche d'un mirage.

Peut-être avons- nous été distraits, mais nous n'avons pas entendu un mot sur l'existence de robinets délivrant encore généreusement une eau potable qui, nous l'avons dit à plusieurs reprises, fournit une eau faisant l'objet d'analyses constantes.

Pourquoi n'en a-t-on pas profité pour le dire et le répéter ? Craint-on de faire concurrence à ces marchands d'eau en feignant d'oublier que l'eau sera l'or du XXIe siècle et risque de reléguer aux oubliettes de l'histoire les crises pétrolières d'aujourd'hui ?

Le sauvetage (en cours) du paysage d'Anogrune

On se souviendra que dans le bulletin de « Lasne Nature » d'il y a trois mois, nous avons traité de l'élaboration d'un intéressant projet communal d'aménagement, dérogatoire au plan de secteur. Le projet vise à ôter la destination de zone d'habitat à des terrains non encore bâtis situés le long de la rue d'Anogrune.

Une interdiction de bâtir sur ces terrains permettrait de préserver à jamais des vues paysagères remarquables dont jouissent tous les passants.

Les propriétaires, renonçant à une indemnisation qui pourrait devoir leur être due en euros et en centimes, recevraient en compensation, ailleurs, le droit de lotir une surface équivalente de terrains qui leur appartiennent, mais qui actuellement ont, selon le plan de secteur, d'autres destinations.

On connaît l'avis de notre association sur le principe de ce projet : l'avis est tout à fait positif, à la condition expresse que tout le nécessaire ait été fait pour réduire à des niveaux acceptables les dommages à l'environnement pouvant résulter de la localisation d'une zone d'habitat à créer.

A cet égard, notre article précédent témoignait d'une inquiétude. Celle que Lasne Nature ne soit pas associée, ou qu'elle ne soit associée que tardivement, à la réflexion devant mener à des choix d'emplacements à retenir : nous voulions être sûrs, et continuons à vouloir l'être, que les nuisances possibles dont nos membres et correspondants nous font part seront prises en compte et que chacune d'elles fera l'objet d'une recherche de mesures palliatives menée sans préjugés ni interdits préalables.

L'incertitude est désormais sans fondement : fin mai 2005 une première rencontre de délégués de Lasne Nature avec le représentant des propriétaires et des responsables du bureau d'étude a pu se faire sur le terrain. L'échange de vues a, pensons-nous , été fructueux, en ce sens qu'il a permis à chacun de s'aviser de ce à quoi les autres étaient attentifs.

Le contact ainsi noué rendra de toute façon possible et aisée la communication aux auteurs de projets d'éléments d'information complémentaires qui viendraient à la connaissance de Lasne Nature dans les mois qui viennent.

Ainsi que le disait fort justement un des représentants du bureau d'étude présent à la première réunion, la décision finale reviendra toujours au pouvoir politique. Ce que nous cherchons en tout cas, c'est que cette décision puisse se prendre sur des bases d'une clarté optimale. Qui dira que ce n'est pas un bien ?

F. DEBREYNE
Section Urbanisme et A.T.

Jeudi 24 novembre 2005 à 20h00
Centre sportif et culturel de Maransart, 11 rue de Colinet

Assemblée générale *de l'asbl Lasne Nature*

À l'ordre du jour :
1. *Rapport d'activités de l'exercice 2004-2005.*
2. *Confirmation de la nomination du commissaire aux comptes.*
3. *Rapport financier de l'exercice.*
4. *Perspectives pour 2005-2006.*
5. *Divers.*

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale.

Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels.

Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation. (2 procurations au maximum).
Nos assemblées générales sont ouvertes à tous.

MIEL OU VINAIGRE

Eclairage
Nous avons remarqué avec plaisir que plusieurs passages pour piétons ont été éclairés d'une façon fort efficace, ce qui rend leur repérage et leur traversée beaucoup moins périlleuse. Bonne initiative !

Grand nettoyage
Bravo au Service Travaux de la Commune qui s'est attelé depuis quelque temps au nettoyage de trottoirs qui étaient largement envahis par la végétation (rue de la Lasne, de la Marache, de Genleau, route des Marnières...) ainsi qu'au débroussaillage de plusieurs sentiers.
Rapide et efficace aussi son intervention lors de demande spécifique pour dégager un sentier devenu impraticable suite à son envahissement végétal.
Merci et courage car le boulot n'est pas terminé...il y a encore quelques camions de terre, de gazon et autres déchets à évacuer.
Il reste maintenant aux riverains à pratiquer la taille de leurs plantations qui débordent, parfois largement, sur ces trottoirs et sentiers afin que ceux-ci soient entièrement rendus aux usagers ; il s'agit aussi parfois d'une question de sécurité pour ceux-ci.
Notre but n'est pas de jouer au gendarme, mais rappelons qu'il existe une réglementation communale quant à l'entretien des trottoirs et à la taille des plantations en bordure de la voie publique; alors soyons bons citoyens et appliquons-la.

Monuments et sites
Il nous revient que la Commission des Monuments et des Sites a présenté depuis plusieurs mois déjà au cabinet du Ministre Daerden deux projets qui concernent des classements sur notre territoire : l'extension du Champ de bataille de Waterloo et la vallée de la Lasne. Aucune procédure de mise à l'enquête publique n'a été initiée à ce jour. Nous évoquerons ce sujet dans notre prochain numéro.

Sécurité
Nous saluons la réalisation des chantiers de sécurisation routière qui ont été entamés à Plancenoit et Ohain. Même s'ils ne font pas l'unanimité, ils ont le mérite d'avoir été entrepris. Le manque de concertation préalable avec les riverains est peut être à déplorer.

Travaux rue d'Anogrune
Les travaux (nécessaires) de la rue d'Anogrune privent, pendant plusieures semaines, les usagers habituels du TEC, habitant Couture, Maransart et Plancenoit de tout moyen de transport vers Braine l'Alleud ou Wavre. N'aurait-on pu prévoir une solution de remplacement ?

On nous écrit

Recevant régulièrement votre bulletin dont j'apprécie les articles pour leur neutralité politique dans la défense de l'environnement, je pense que vous serez intéressé par la lettre que j'envoie ce jour à notre bourgmestre.
Je pense, en effet, que la pollution chimique est un des dangers majeurs de notre société et mérite qu'une grande partie des articles de la revue y soient consacrés, je m'étonne que vous parliez si rarement d'une pollution aussi nocive pour la santé qu'est la pollution sonore.

A côté des engins motorisés dont je parle dans ma lettre, existent bien entendu, d'autres sources de nuisances sonores tels les instruments à moteur utilisés dans le jardinage...

Pourriez-vous consacrer un article à ce sujet dans un prochain numéro. Il serait intéressant de prendre connaissance de la réglementation concernant les niveaux sonores acceptables et le moyen de les enregistrer.

L'autorité communale peut-elle prendre des mesures à l'encontre de la fréquentation des chemins (et sentiers) par des engins motorisés ?
Alors qu'avec raison, il est interdit de rouler avec échappement libre, de nombreuses motos utilisées pour le cross en sont manifestement dépourvues et roulent impunément sur la voie publique sans que les autorités s'en formalisent...

Je pense qu'un journal comme le vôtre peut avoir plus de poids que la lettre d'un simple particulier et peut provoquer une réaction des autorités communales qui, jusqu'à présent, sont restées étrangement passives.

P.G. LASNE

En premier lieu, il convient de consulter les règlements de police de la commune et de demander leur application.
Sans brimer la liberté des motocyclistes et comprendre l'utilité de leurs engins qui ne sont pas seulement prévus pour le cross, il faut bien constater que certaines motos. de grosse ou de petite cylindrée produisent un boucan tel que l'on continue à subir leur effet longtemps après qu' elles aient croisé notre chemin.

La solution passe par la volonté de services de police, non pas de sévir et de distribuer des PV (quand le délit a eu lieu, c'est à dire trop tard) mais de les prévenir en obligeant les détenteurs de ces engins à passer un contrôle sonore et de faire procéder à un réglage qui pourra être vérifié à tout moment, le PV tombant si l'engin a été à nouveau trafiqué.

On ne peut pas espérer une solution rapide car on imagine mal qu'une commune rende obligatoire ce contrôle de bruit tandis que la voisine fermerait les yeux
(ou plutôt les oreilles) Les zones de police groupant plusieurs communes pourraient unir leurs efforts dans ce sens.

Certains conducteurs de voitures pourraient en prendre de la graine, mais il faut bien admettre qu'en dehors de ceux qui confondent nos routes et rues avec Francorchamps l'abus des décibels est dans leurs cas moins systématique.

Quant aux engins de jardinage et autres machines à moteurs, si leur utilisation doit être absolument proscrite les dimanches et jours fériés ainsi qu'avant et après certaines heures, on aimerait rêver qu'entre quelques voisins il soit possible de choisir une fourchette d'heures durant laquelle une série de carrés de gazon seraient traités, concentrant sur un assez court laps de temps l'ensemble des bruits de tondeuses d'un quartier.

à propos de l'article de Denise Morissens

Quel climat pour la Belgique de demain?

paru dans notre numéro 62, son auteur nous écrit :

1. **« Je souhaiterais vous faire part de quelques petites remarques :**
   Dans une introduction en italique (qui n'est pas celle de mon article) il est fait référence aux catastrophes qui ont ravagé l'Indonésie au mois de décembre dernier. Je n'aurais jamais écrit cela, étant donné que ces catastrophes n'ont rien à voir avec le changement climatique (contrairement aux cyclones tropicaux, à la montée des eaux ou à la désertification que j'avais mentionnés). Il s'agit d'un événement de nature sismique. Quant aux grandes famines, ce n'est évidemment pas non plus le réchauffement de la planète qui les avait provoquées. Je crains que ces amalgames ne créent la confusion dans l'esprit des lecteurs attentifs (à moins qu'ils ne pensent que je n'y connais rien).

Notre réponse :
Il n'a jamais été dans notre intention de mettre sur le même pied tous ces phénomènes. Sans doute aurions- nous dû différencier autrement que par le passage aux italiques, nos quelques lignes d'introduction et votre étude.
Notre intention était d'évoquer divers types de catastrophes dont les causes sont bien sûr très variées et que nous aurions pu évoquer dans un autre article.
Toutes nos excuses.

2. Pour ce qui concerne les références, nous écrit Madame Morissens, une parenthèse déplacée peut aussi changer complètement le sens de l'information. Le professeur Jean Pascal Van Ypersele (le plus éminent climatologue de Belgique) n'a évidemment pas travaillé « sous la direction de Greenpeace ». C'est Philippe Marbaix qui a travaillé sous la direction de Jean Pascal Van Ypersele pour rédiger le rapport demandé et édité par Greenpeace.
   Toute la ponctuation et les alinéas ont été complètement chamboulés dans les références en bas de page (dont la mention n'apparaît d'ailleurs pas dans le texte) !
   Mais c'est peut-être l'informatique qui vous a joué des tours !

Notre réponse : ce serait un peu trop facile d'accuser l'informatique, et nous n'avons ici aucune excuse.

Madame Morissens termine sa lettre par ces mots :
Ceci dit j'ai comme d'habitude lu votre bulletin avec le plus grand plaisir et vous prie de trouver ici mes sentiments les meilleurs.

Denise MORISSENS.

Rendons à César...

Dans un écho publié en page 4 de notre numéro précédent, nous avons évoqué l'installation au bord d'un étang privé du système de bâches et seaux permettant de récupérer et sauver les batraciens tentant de rejoindre les étangs de Renipont pour aller y pondre (comme nous l'avions fait jadis à la rue du Chêne au Corbeau). La rédaction de l'écho pouvait faire croire que c'était à notre initiative que cela avait été possible. Il n'en est rien et c'est bien par le propriétaire en question et le service Environnement de la commune que cela a été réalisé. C'est aussi le service travaux de la commune qui a aménagé le nouveau sentier 26 bis. Rendons à César...

Les vandales s'acharnent

Des poteaux, des balises jalonnant nos promenades sont de temps à autre abîmés, arrachés volontairement ou accidentellement.

A la chapelle Jacques, au croisement du Vieux chemin de Wavre, des chemins de l'Alouette, du Piroit et du Bosquet, c'est pour la troisième fois que nous devons déplorer les agissement de vandales qui se réunissent là non seulement pour consommer leurs boissons (et ?...) mais couronnent leurs réunions par le saccage et l'incendie de ces poteaux.
Quand les autorités mettront-elles la main sur les auteurs de ces méfaits ? Une enquête sérieuse est elle en cours ?

Pourquoi installer un nichoir?

Les cavités naturelles (vieux arbres à haute tiges, vieilles maisons,...) sont de plus en plus rares. Les espèces cavernicoles ou semi-cavernicoles sont totalement dépendantes de ces cavités pour se reproduire. En installant des nichoirs artificiels, on compense le manque de nichoirs naturels, et on contribue au maintien de ces espèces dans notre environnement.

Où et comment placer un nichoir?
Mettez les en place dès l'hiver, certaines espèces faisant du repérage très tôt. Choisissez un endroit ouvert plutôt que broussailleux, l'oiseau se sentira en sécurité.

A quelle hauteur?
Plus l'endroit est dégagé, plus grande sera la hauteur. Entre 2 et 3 mètres c'est suffisant, mais attention aux chats!

Quelle orientation?
Il est préférable d'orienter le trou d'envol vers l'est ou le sud-est, de façon à proteger la portée des vents dominants et de la pluie.

Eviter d'endommager les arbres, en utilisant du caoutchouc, du fil en nylon, etc. Nous reviendrons au sujet en vous donnant les diverses mesures des trous d'envol.

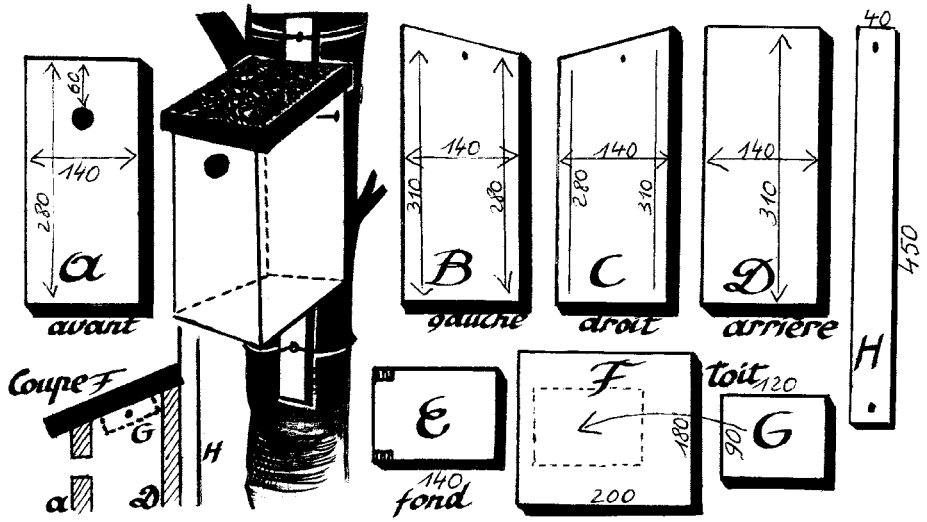

Les chatons

Le printemps est encore loin et pourtant quand il sera là, nous emploierons le mot « chaton » pour désigner ces petites touffes argentées, scintillantes au soleil sans nous préoccuper des espèces les produisant.

Il existe quelques grandes familles d'arbres à chatons : les « Salicacées » qui comprennent, les saules et les peupliers et les « Bétulacées » dont font partie les bouleaux les aulnes, les noisetiers et les charmes.

Le saule le plus connu est le « saule marsault », mais il ne faut oublier ni le « saule pleureur » ni le « saule tir-bouchon » et de nombreux autres.

Les peupliers sont de la même famille et nous connaissons plusieurs peupliers indigènes tels le « peuplier noir », le « peuplier blanc », le « peuplier tremble » et un hybride naturel le « peuplier grisant »

Dans la famille des « Bétulacées », portant des chatons, nous trouvons les bouleauxverruqueux, pubescents etc.
Des noisetiers, c'est celui d'Europe qui nous livre au printemps ses belles chandelles jaunes que nous connaissons le mieux, mais plusieurs autres variétés ornent souvent parcs et jardins.
Il existe beaucoup d'aulnes, mais c'est l'aulne glutineux qui est le plus commun.
Il y a enfin les charmes.

D'après le bulletin des Cercles de Nature du Brabant.

Des coccinelles asiatiques envahissent nos régions

Comme annoncé dans le Lasne Nature précédent une nouvelle coccinelle originaire de l'Asie du S.E. s'est installée dans notre pays. Elle a été importée volontairement en Belgique pour la lutte biologique. Elle est vendue (aujourd'hui encore, chacun peut l'acheter auprès de firmes telles Biobest, Koppert ou Biotop) pour la culture en serre, mais aussi dans les jardins et les champs ! Lâchée dans la nature, elle y survit fort bien et s'y reproduit.
Les premières observations dans la nature d'*Harmonia axyridis* - c'est son nom savant - remontent à 2001. Depuis, elle a envahi le nord et le centre de la Belgique. Malheureusement cette espèce concurrence nos coccinelles indigènes (concurrence d'habitat, d'alimentation) mais aussi elle est un prédateur des autres coccinelles.
Aux Etats- Unis et au Canada (où elle a été introduite depuis plus longtemps que chez nous), on constate le déclin de plusieurs autres espèces de coccinelles américaines.
Qui plus est cette espèce se rassemble à l'automne pour hiberner...notamment dans les maisons. J'en ai trouvé, chez moi (à Lasne), plus de 500, l'automne dernier. Dérangée, elle émet un liquide jaune nauséabond, qui tache murs ou meubles.

Que faire ?

Ne pas acheter ces bestioles et déconseiller cet achat autour de soi. Pour la lutte biologique, il existe une alternative avec notre coccinelle à 2 points (indigène) mais son élevage est malheureusement plus difficile.
Si votre jardin est « naturel » (présence de haies diversifiées faites d'espèces indigènes, petits coins sauvages, tas de bois...), point n'est besoin d'introduire des coccinelles ! Les animaux naturellement présents dans les environs auront tôt fait de repérer les pucerons qui vous causent du souci. En attendant l'action des coccinelles, une intervention mécanique (jet d'eau, écrasement des pucerons avec les doigts) peut suffire.
Tuer les coccinelles asiatiques dans la nature est illusoire. Elles sont dispersées parmi d'autres espèces et il n'existe pas de moyen sélectif.
Par contre, détruire les *Harmonia axyridis* qui pénètrent dans nos maisons peut-être réalisé, ne fût-ce que pour éviter les désagréments qu'elles causent.

Mais attention ! Avant d'agir, il faut être sûr qu'il s'agit bien de coccinelles asiatiques, car certaines de nos espèces hibernent aussi dans nos maisons.
Voyez le paragraphe qui suit.
Le plus simple est de balayer des coccinelles asiatiques, les enfermer dans un sac fermé hermétiquement et les placer quelques heures au congélateur.
On peut aussi les aspirer avec un aspirateur mais pas directement dans le sac de cet aspirateur : elles peuvent en ressortir et l'odeur qu'elles dégagent se répandra longtemps avec l'air pulsé à travers le sac. Il faut placer un bas nylon à l'intérieur du tube d'aspiration et le fixer solidement sur le bord extérieur du tube (le coincer avec l'embout, par exemple).
Les coccinelles peuvent alors être récupérées dans le bas nylon et placées au congélateur.

Comment la reconnaitre ?

La détermination de la coccinelle asiatique n'est malheureusement pas évidente à cause de sa très grande variabilité de couleurs. La coccinelle indigène *Adalia bipunctata* (coccinelle à 2 points) qui hiverne aussi dans les maisons est également très variable !
La combinaison de deux caractéristiques permettent de distinguer la coccinelle asiatique :
1° elle a une taille plus grande que la majorité des espèces indigènes : 5-8 mm.
2° le thorax (partie du corps entre la tête et les ailes durcies qui ressemblent à une carapace), peut présenter trois types de dessins : clair avec un dessin en forme de « M », clair avec « patte de chat » (une tache centrale avec 4 autres taches en demi cercle autour) sans taches supplémentaires et enfin, noir avec deux larges bandes claires.
Il existe une espèce indigène avec un dessin en patte de chat mais elle est plus petite et les espèces indigènes qui mesurent plus de 5mm ont un dessin différent sur le thorax.
La coccinelle à deux points que l'on trouve dans les maisons est plus petite et le dessin du thorax est généralement différent.

Une planche de couleur illustrant les principales formes d'*Harmonia axyridis* peut être téléchargée sur le site : www.ent.orst.edu/urban/Harmonia.html

Source de ce texte et des dessins : Extrait de « *Harmonia axyridis* : la coccinelle asiatique » par G. San Martin, T. Adriaens, L. Haubier et N. Ottart, Coccinula, automne 2004.

Christiane Percsy

Coccinelles asiatiques :

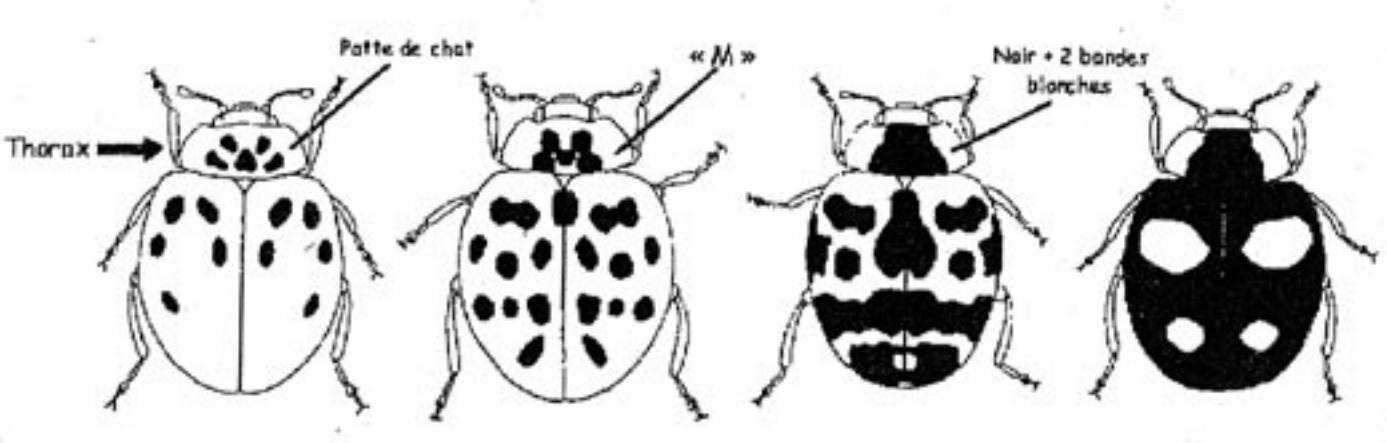

Quatre formes parmi les plus courantes d'*Harmonia axyridis*. On remarque les trois types de dessins sur le thorax (de gauche à droite) : patte de chat, « M », noir avec deux larges bandes blanches. Il s'agit en fait d'un continuum : les taches de la patte de chat fusionnent pour donner le « M » qui donne le troisième dessin si la fusion est encore plus importante. NB : le nombre de taches est très variable.

Voulez-vous devenir guide nature ?

Depuis 1975 les asbl : «Cercles des Naturalistes de Belgique», «l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature» et «Education- Environnement» organisent chaque année une formation de «GUIDE NATURE». Elle s'étale sur une période de 3 ans maximum et se termine en cas de réussite par l'octroi d'un brevet de «Guide Nature». Cette formation est placée sous l'égide de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Le contenu des cours comprend l'initiation aux sciences de la nature (botanique, mycologie, ornithologie, entomologie, mammalogie, écologie, pédologie, climatologie, géologie...) et les différents aspects humains, législatifs, sociaux et pédagogiques de la conservation de la nature. La formation, théorique et pratique sur le terrain et en laboratoire est dispensée par des spécialistes en chaque discipline.

Durée de la formation : 2 ou 3 ans comprenant les cours théoriques (17 samedi) + 2 week-end à Vierves–sur –Viroin.

L'examen et les deux week-ends complémentaires (méthodologie-communication et pratique professionnelle) ont lieu durant la deuxième année.

Le mémoire, l'excursion guidée accompagnée d'un public et d'un observateur extérieur ainsi que 5 fiches de compte-rendu d'excursions doivent être remis ou réalisés au plus tard durant la troisième année.

Conditions d'admission : avoir 16 ans minimum au début des cours (sans limite d'âge) et manifester un intérêt certain pour la nature et le désir de faire partager plus tard à d'autres les connaissances acquises.
La formation s'adresse notamment aux enseignants, aux membres de sociétés naturalistes et de protection de l'environnement et des mouvements socio -culturels.
Droit d'inscription : 200 EUR représentant les frais d'organisation, d'assurance et toutes les notes de cours.

Les formations ont lieu à partir du samedi 01 octobre 2005 à 10h30 dans l'Auditorium de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, rue Vautier, 29 à 1000 Bruxelles. Une formation a lieu dans chaque province francophone.

Vous pouvez obtenir tous renseignements complémentaires, règlements, fiches d'inscriptions, etc.
en téléphonant au 060 399878, par fax au 060 399436
ou par e-mail CNCMV@win.be

Le faucon pèlerin

L'emploi massif de DDT, le pillage des nids, les fauconniers malhonnêtes, les braconniers avaient fait que dans les années 60 ce beau rapace avait complètement déserté nos cieux.
Ce n'est qu'en 1996 qu'il est revenu nicher dans notre pays au point que dès l'an dernier, en plein cœur de Bruxelles un couple a érigé un nid dans une des tours de la cathédrale Sts Michel et Gudule.
Un système de télésurveillance a été installé au dessus du nid et grâce à un écran installé près du parvis de la cathédrale, le public a pu observer à tout moment (même la nuit), grâce à l'éclairage infra-rouge les activités du couple jusqu'à l'envol des jeunes.

Dans notre numéro 60 de décembre 2004, nous avons conté comment des nichoirs avaient été installés en Brabant wallon et en divers lieux du pays sur des pylônes à haute tension.
Des résultats encourageants ont été enregistrés et plusieurs nichées s'y sont développées.
Ce rapace est le maître du vol plané. Il observe, parfois de très haut, sa future proie, fond sur elle et l'attrape dans ses serres après un impressionnant vol en piqué. La vitesse de ses attaques peut atteindre en poursuite 110 km/h. On a enregistré des vitesses allant jusqu'à 300 km/h en piqué avec des pointes de 400 km/h lors de parades nuptiales, ce qui en fait un champion de vitesse toutes catégories.

Coccinelles indigènes :

Adalia bipunctata, la coccinelle à 2 points. Le risque de confusion est maximal avec cette espèce. En effet, comme *H. axyridis*, elle est très variable et elle s'agrège dans les maisons en hiver. Elle est plus petite (< 5mm) les dessins du thorax sont différents et ses pattes sont toujours noires (souvent brunes chez *H. axyridis*).

Adalia 10- punctata, la coccinelle variable est comme son nom l'indique très variable et ressemble très fort à *H. axydis* (coloration, y compris le thorax). Les seules différences sont sa plus petite taille et le fait qu'elle ne s'agrège pas dans les maisons en hiver.

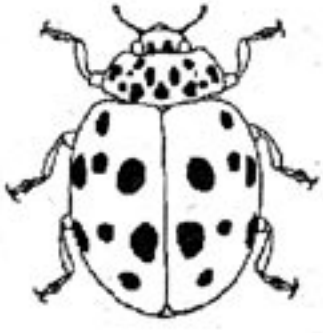

Harmonia 4-punctata est la cousine indigène d'*H. axyridis*. Elle a la même taille mais elle vit uniquement sur les pins et le dessin de son thorax est différent : une patte de chat avec une série de taches supplémentaires autour. En outre, elle ne rentre jamais dans les maisons en hiver. Le nombre de taches sur ses élytres est très variable.

Poison bien caché

Madame WABBES de Maransart nous écrit

Chers responsables de Lasne Nature,
Je voudrais attirer votre attention sur un petit « fait-divers » qui nous empoisonne l'existence.

Depuis le début de l'été, quand nous vérifions l'eau des abreuvoirs des chevaux, nous y découvrons pratiquement chaque fois des croûtes de pain, des morceaux de viande en décomposition. Les chevaux détestent l'eau souillée, et se laisseraient plutôt mourir de soif que d'y plonger le museau. Que faire ? Il nous faut aller plusieurs fois par jour nous assurer que l'eau est propre.

Nous n'avons pas compris tout de suite d'où venaient ces croûtes de pain et ces divers débris malodorants qui trempaient dans l'eau, la rendant impropre à la consommation. Par les chaleurs que nous avons connues ces dernières semaines, l'odeur de l'eau était pestilentielle en quelques heures.
L'explication n'est pas venue des chevaux. Certaines personnes bien intentionnées leur donnent du vieux pain malgré que je l'interdise. J'ai toujours peur des tartines moisies qui peuvent tuer un cheval , à coup sûr.
Ce sont les oiseaux qui viennent tremper leur nourriture dans les abreuvoirs ! Nous les avons observés. C'est assez amusant de voir les corneilles transporter dans leur bec les vieux croûtons qu'elles ont trouvés, pour venir les ramollir en les trempant dans l'eau.
Elles viennent aussi tremper toutes sortes de charognes qu'elles consomment à moitié. Tout cela fait une soupe dégoûtante dans les abreuvoirs.

Je ne vois pas très bien comment nous pouvons régler cette situation : vérifions régulièrement l'eau de boisson des animaux et évitons de laisser du vieux pain à la disposition des oiseaux à la belle saison.
Ils préfèrent peut-être du pain frais après tout !

M. W Maransart

Après enquête, les abreuvoirs destinés aux vaches subissent le même sort, mais les vaches semblent moins « difficiles » que les chevaux.
Rappelons aussi qu'il faut éviter de jeter de la nourriture dans les étangs, surtout à la bonne saison.

Ecoles et Nature

La cellule «ECOLES et NATURE» invite toutes les écoles de Lasne à participer à la prochaine exposition inter-écoles qui se tiendra au Centre sportif et culturel de Maransart, en février 2006.
Le sujet de cette année est «L'eau source de vie et richesse à partager». Voilà de quoi découvrir et faire connaître aux autres les multiples facettes de l'eau, son utilité, la vie qui en dépend, l'eau dans les pays pauvres, la rivière, les pollutions, etc
Nous sommes certains que les enseignants et leurs élèves vont nous émerveiller en réalisant des travaux qui pourront être appréciés par tous en février prochain.
On se souviendra de l'immense succès remporté par les expositions de février 2002 « Fermes et champs de nos villages » et de février 2004 « La vie dans le bois ».
Informations : contactez les instituteurs et institutrices de vos enfants ou téléphonez-nous :
Monique LOZET, «La leçon verte» : 02 653 22 64 -
Willy CALLEEUW : 02/ 633 24 66.

Le Martin-pêcheur oiseau de l'année
Un des oiseaux les plus colorés de l'avifaune européenne est, malgré de nombreuses menaces encore bien représenté dans notre pays.
Il est le seul représentant en Europe d'une famille, les Alcedinidae riches de 92 espèces et dont les plus anciens fossiles remontent à l'Eocène (environ 40 millions d'années).

La nature de septembre à

C'est en septembre que le terrier du lapin (*Oryctolagus cuniculus*) est au comble de son occupation. En effet, la femelle a engendré jusqu'à 25 lapereaux au cours de la saison passée. Cette population va diminuer dans les mois à venir, puisqu'elle figure au menu du renard. Une lapine peut avoir 4 à 6 portées par an et de 1 à 15 lapereaux par portée. Les lapins atteignent la maturité sexuelle à 3-4 mois, ce qui montre la grande possibilité de prolifération de cette espèce si la myxomatose ne fait pas de ravage.

Le souci des oiseaux est la constitution d'un stock de graisse (donc d'énergie), en vue de la migration ou de l'affrontement de l'hiver chez nous.
Le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) va leur offrir le gîte et le couvert. Après les fleurs blanc crème apparues en mai-juin, les grappes rouges sont à maturité à l'automne et vont constituer une bonne part du repas des oiseaux. Le jeune coucou gris (*Cuculus canorus*), âgé de quelques semaines, va seul, de nuit, rejoindre l'Afrique équatoriale pour y passer l'hiver. Il aura été nourri, par ses parents adoptifs, de chenilles qui constituent sa nourriture principale.
En octobre, nos escargots, le petit gris

Où en sont nos éoliennes ?

A plusieurs reprises, au cours des dernières années, nous avons consacré des reportages, des chroniques à ces fameux moulins à vent.

Les éoliennes se multiplient depuis quelques mois en Wallonie. Des permis ont été récemment délivrés pour 11 éoliennes à côté de la vallée de la Molignée, 6 nouvelles éoliennes à Bullange et 4 nouvelles éoliennes (sur les 5 prévues) tournent désormais à Perwez.
Il devient difficile de parcourir la Wallonie sans croiser sur son chemin l'un ou l'autre « moulin à vent ».
Des machines de plus en plus imposantes puisqu'elles atteignent désormais des puissances unitaires de 2, voire 2,5 MW et des hauteurs qui peuvent dépasser les cent mètres.

Ainsi, 28 éoliennes sont désormais opérationnelles chez nous. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, puisqu'une dizaine d'autres sites ont déjà obtenu les autorisations nécessaires et s'y ajouteront d'ici peu une quarantaine de nouveaux moulins. Ce qui portera théoriquement à 120 MW la puissance installée.

Or, l'objectif fixé par la Région wallonne pour 2010 se situe à 200 MW.
Les 25 nouveaux dossiers à l'étude, s'ils obtiennent les autorisations nécessaires, porteraient la puissance éolienne wallonne totale au delà des 380 MW, ce qui doublerait pratiquement l'objectif. Avec à la clé près de 850.000 certificats verts écoulables sur le marché.
Un marché qui a désormais trouvé son équilibre entre quotas et certificats octroyés.

L'engouement pour l'éolien se confirme au niveau européen puisque le nombre de MW éoliens installés dans l'EU a progressé de 20 % entre 2003 et 2004

(D'après le trimestriel de la Région wallonne «le REactif » N° 43/2005).

novembre

(*Helix aspersa*) et l'hélice des jardins (*Cepaea hortensis*) se préparent à vivre en léthargie, enterré à 20 cm de profondeur, hors de portée du gel et des prédateurs. Sous la terre et l'humus, à l'abri dans leur coquille, ils vont sécréter un opercule de bave qui, en séchant, constituera une cloison calcaire scellant l'entrée de leur refuge.
Le rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*) va se retrouver solitaire durant l'automne et l'hiver. C'est le moment de renégocier l'occupation territoriale. La plupart d'entre eux ont migré vers le sud, laissant la place à d'autres venus du nord et de l'est de l'Europe. Par leur chant, mâles et femelles affirment leurs revendications territoriales.
En novembre, les fruits à coquille (noisettes, noix) font le régal des écureuils, des mulots, des pics, des mésanges. Dans ces fruits riches en huile, ils trouveront une nourriture reconstituante.
En observant les débris de coquille, on peut identifier celui qui l'a consommée. Une coquille coupée en deux est l'œuvre de l'écureuil, un trou est la signature du mulot, des débris chaotiques sont le résultat des coups brefs et secs du bec d'un pic.

CLW

Les pesticides et la santé

Nous évoquions dans notre bulletin précédent les pesticides et la publicité. Cette matière est un sujet vaste qu'il est difficile d'aborder de façon exhaustive dans nos colonnes. Aussi sachez que vous pouvez consulter des sites internet riches en informations sur la question.
www.pan-belgium.be de l'asbl PAN BELGIUM (Pesticides Action Netwwork).
www.pesticide.be de Inter-Environnement Wallonie.
www.ecooconso.org du Réseau Eco-consommation

On peut y lire notamment ce qui suit.
Les pesticides sont les seules substances chimiques qui sont, à la fois, tout spécialement développées pour tuer la vie d'organismes et délibérément dispersées dans l'environnement comme dans nos maisons. Comment s'imaginer, qu'à terme, agissant en combinaison entre eux et /ou avec d'autres substances chimiques de synthèse qui polluent notre environnement, ils puissent être inoffensifs pour l'homme ?
Les pesticides sont actuellement retrouvés partout : dans les eaux souterraines, de pluie, dans la neige, dans les sols et l'air, dans les aliments, dans nos réserves en eau potable et dans l'eau du robinet. Certains pesticides s'accumulent au niveau des sols, des plantes et des animaux.

Ils pénètrent dans notre organisme par diverses voies: orale, respiratoire, cutanée et peuvent y exercer, même à faible dose, en mélanges et à long terme, des effets multiplicatifs ou additifs.
Tout à la fois nous les respirons lors d'une promenade au bord des champs après traitement ou si nous habitons en lisière des cultures ou lorsque nous les utilisons à la maison sous forme d'aérosols, de sprays, de plaquettes..., nous les absorbons par la peau lors d'une manipulation au jardin ou dans notre habitation, nous les ingérons avec nos aliments, notre eau, notre vin... On ne dispose pas de méthodes pour déterminer l'exposition globale à un pesticide au départ de toutes les sources possibles de contamination pour l'homme.
Les pesticides sont de plus en plus abondants à être retrouvés dans nos graisses, dans notre urine, notre sang et même dans le lait maternel, même si nous ne sommes pas amenés à les manipuler dans l'exercice de notre profession.

La consommation globale des pesticides ne cesse d'augmenter en Europe, ce qui a pour effet d'accroître encore notre exposition. Il est donc grand temps, en vertu du principe de précaution, d'adopter des politiques volontaristes en matière de réduction de l'utilisation de l'ensemble des pesticides.
Les « cocktails » de pesticides auxquels nous sommes régulièrement exposés peuvent nous réserver des surprises. En effet, la toxicité de certains pesticides peut, dans notre organisme, s'additionner à celles de certains de leurs semblables. Certains pesticides peuvent même voir leur potentiel toxique multiplié grâce à la présence simultanée d'autres pesticides.

L'exposition à certains pesticides, même à très faible dose, peut avoir des conséquences sérieuses, même irréversibles et qui peuvent ne se manifester que bien plus tard dans la vie.

Les pesticides manifestent des propriétés cancérigènes, mutagènes, immunotoxiques (c'est-à-dire qui perturbent le fonctionnement du système immunitaire; celui-ci protège l'organisme des infections et agressions diverses), neurotoxiques (c'est-à-dire toxiques pour le système nerveux) ou encore sont persistants et s'accumulent dans les organismes vivants (bioaccumulation). Ils peuvent être des perturbateurs endocriniens (et donc perturber le fonctionnement hormonal) et jouer un rôle dans la diminution de la fertilité. Tous ces pesticides sont particulièrement préoccupants pour notre santé et celle de nos enfants.
Les fœtus, nouveaux-nés et jeunes enfants sont plus sensibles et plus exposés que les adultes. Ils sont extrêmement vulnérables à certaines substances chimiques pouvant laisser des séquelles irrémédiables à leur organisme en plein développement. Ils sont plus exposés, parce qu'ils jouent sur le gazon, parce qu'ils jouent avec le chien qui porte un collier anti-puces, ils mettent divers objets en bouche, etc.
De plus, certains pesticides sont beaucoup plus persistants à l'intérieur des maisons que dans l'environnement extérieur. Ils se dégradent moins vite dans la maison qu'à l'extérieur. Diverses études montrent la présence de différents pesticides dans les poussières de la maison. Pour certains pesticides, même le lavage en machine n'est pas efficace pour éliminer les résidus des vêtements contaminés.
Attention ! Même en respectant les conditions d'utilisation, et même si une législation réglemente la mise sur le marché des différents produits, les pesticides sont toujours dangereux pour l'environnement et la santé.
Vu l'état des connaissances actuelles, le principe de précaution est encore d'application dans ce cas. Evitons l'emploi de ces produits et encourageons les techniques alternatives. Nous aborderons dans un prochain numéro les moyens de lutter contre les pesticides nuisibles.

Un communiqué de l'asbl « Nature et Progrès » au sujet des OGM :

La commission européenne profite de la trève estivale pour autoriser un nouvel OGM ! Nature et Progrès dénonce l'introduction de maïs OGM « MON 863 » , particulièrement controversé, dans la chaîne alimentaire humaine et exige la protection de la chaîne biologique.

La Commission européenne a décidé, ce 8 août 2005 , d'autoriser la commercialisation en Europe du maïs OGM « Mon 863 » produit par la multinationale Monsanto.

Cet OGM est aujourd'hui uniquement autorisé pour une utilisation dans l'alimentation animale. Il ne peut donc ni être cultivé chez nous, ni être utilisé pour l'alimentation humaine. Mais, nul n'est dupe, ce n'est qu'un nouveau « petit » pas de plus pour ouvrir massivement l'Europe aux OGM. Si les animaux qui produisent le lait et la viande que nous consommons quotidiennement peuvent être alimentés avec des OGM, il n'y aura plus qu'un petit pas à franchir avant l'autorisation pour l'alimentation humaine et la mise en culture de cet OGM !
Après avoir développé ce thème, le communiqué de Nature et Progrès demande (la place nous manque pour reproduire leur texte entièrement) :
- que des études approfondies soient commandées pour étudier à long terme les effets de l'OGM «MON 863» sur les animaux d'élevage et sur l'être humain,
- que l'évaluation des risques sur la santé, à court, moyen et long terme soit effectuée avant toute acceptation d'OGM et que le principe de précaution soit toujours appliqué,
- qu'en application du principe de précaution, l'OGM « MON 863 » soit interdit à la vente sur le territoire européen dans l'attente des résultats de ces études,
- que des filières séparées soient mises en place pour éviter toute pollution de toute la chaîne de l'alimentation biologique,
- que la responsabilité éventuelle d'une telle pollution incombe toujours et entièrement au détenteur du brevet.

Pour toute information complémentaire : natpro@skynet.be - www.natpro.be

Nos Editions

TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»
TOPO-GUIDE N° 2 « 14 NOUVELLES PROMENADES»
PRIX de CHAQUE TOPO-GUIDE : 6 EUR + frais d'expédition de 1 EUR 32.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont portés à 2 EUR 20.

CARTE EN COULEURS EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
210 km de promenades à Lasne. PRIX : 7 EUR 50+ frais d'expédition de 0,88 EUR.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE
noir et blanc : 5 EUR + frais d'expédition: 1 EUR 32 .
coloriée : 10 EUR + frais d'expédition : 1 EUR 32 .

CARTES POSTALES EN COULEURS
la pièce : 0,50 EUR - par 5 : 2 EUR - par 10 : 3 EUR.
+ frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,44 EUR .

POLOS ET TEE-SHIRTS
100% COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.
POLO pour dame, manches courtes, couleur sable. Tailles S.M.L. ou XL: PRIX : 20 €.
POLO pour homme, manches courtes, couleur olive.
Tailles S.M.L, XL ou XXL. PRIX : 20 EUR.
TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive. Tailles M, L, PRIX 14 EUR.

Rens. concernant ces vêtements : 02/ 633 31 28.
Hors Lasne, les frais d' expédition : 1 EUR 32.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001 2693758 47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

LES COTISATIONS (10 EUR minimum par an) ET DONS SONT A VERSER AU COMPTE de Lasne Nature : 001 2326233 55 à 1380 LASNE

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation annuelle (10 EUR minimum). Quelle que soit la date de votre versement, elle est toujours valable 12 mois.

Ayez toujours votre carte de membre sur vous. Elle vous donne droit à certains avantages dont la gratuité à nos conférences et promenades.
Votre carte de membre vous indiquera la date à laquelle vous avez payé votre dernière cotisation, et vous rappellera quand il conviendra de payer la cotisation suivante.
Vous n'ignorez pas que ce sont vos cotisations qui nous permettent d'éditer régulièrement (nous sommes au numéro 63) ce bulletin, qui est le lien le plus utile entre notre association et les habitants de Lasne et ceux qui nous soutiennent de l'extérieur.

Collectes

COLLECTES des sacs bleus, paquets de papiers et cartons à déposer le mardi matin avant 7 heures ou la veille après 20 heures.

JOURS D' ENLEVEMENT
Sacs bleus (PMC) ou papiers et cartons.

SEPTEMBRE
Mardi 6 : papiers et cartons,
Mardi 13 : sacs bleus,
Mardi 27 : sacs bleus,

OCTOBRE
Mardi 4 : papiers et cartons,
Mardi 11 : sacs bleus,
Mardi 25 : sacs bleus,

NOVEMBRE
Exceptionnellement samedi 5 :
Papiers et cartons,
Mardi 8 : sacs bleus,
Mardi 22 : sacs bleus,
Mardi 29 : papiers et cartons,

DECEMBRE
Mardi 6 : sacs bleus,
Suite dans bulletin 64

GROS ENCOMBRANTS

SEPTEMBRE
Mercredi 7 septembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi.
Mercredi 14 septembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le mardi.
Mercredi 21 septembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le jeudi.
Mercredi 28 septembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le vendredi.

NOVEMBRE
Mercredi 16 novembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi.
Mercredi 23 novembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le mardi.
Mercredi 30 novembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le jeudi.

DECEMBRE
Mercredi 7 décembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le vendredi

Si sacs bleus, paquets de cartons et papiers ou gros encombrants n'ont pas été enlevés le jour prévu signalez-le dès le lendemain matin au Service Environnement de la commune.
Tél.: 02/ 634 05 83.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel:

Président: Willy CALLEEUW: 02/ 633 24 66.
Secrétaire: Jean-Pierre HAAK: 02/652 59 14 ou 0477/ 21 68 42
Comptabilité: Jean MONS 02/ 633 27 91
Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire: Jacques DONNER Tél.: 02/633 18 79-Fax : 633 49 36 ou urbanisme@lasne-nature.be
Cellule Sentiers: Jacques COLARD : 02/ 353 02 44, Michel KAYE: 02/ 633 51 00 ou sentiers@lasne-nature.be
Rédaction : Didier GELUCK: 02/633 30 24.
Réserve du Ru Milhoux: Erik SEVERIN (Conservateur) 02/ 653 55 79 après 20 h.
Cellule Mobilité:
Jean Pierre HAAK: 02/652 59 14 ou 0477/21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be
Cellule Eau, pollutions:
Alain CHARLIER: 02/ 633 41 93 après 18 h ou eauetpollution@lasne-nature.be
Cellule Batraciens :
Micheline NYSTEN: 02/ 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be
Cellule Écoles-Nature:
Monique LOZET: 02/653 22 64.

Téléphone et Fax de l'asbl: 02/ 633 27 64.
E-mail: secretariat@lasne-nature.be
www.lasne.nature.be

Comptes en banque:
POUR COTISATIONS
001-2326233-55 de Lasne Nature asbl
1380 LASNE.
POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature: 001-2693758-47 de Lasne Nature, 1380 LASNE

AGENDA

SEPTEMBRE 2005

Ven 2
Sam 3
Dim 4
21ème édition du salon VALERIANE pour la santé et celle de la terre à NAMUR EXPO.

Sam 10
Dim 11
Journées du PATRIMOINE
Thème 2005 : Regards sur le Moyen-âge

Dim 11
Découverte de la réserve naturelle RNOB de Nysdam à 10h, 11h, 14h, 15h. RDV à l'entrée du Domaine Solvay, chée de Bruxelles à La Hulpe. Rens.: 02/ 654 18 44.

Dim 18
Entretien de la Réserve du Ru Milhoux.
RDV à partir de 9h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables.
Annoncez votre venue au 02/ 653 55 79.

Dim 18
Journée de la Mobilité. Promenades pédestres organisées par Lasne Nature et parcours vélos organisés par la Commune de Lasne. Départs de la place de Plancenoit et du Centre Sportif de Lasne entre 10h00 et 16h00. Le retour des marcheurs est prévu en chars à bancs (article en page 1).

Dim 25
CAP 48. Parcours VTT de 10 et 30 km.
Départs à partir de 10 heures du Centre Sportif de Maransart, rue de Colinet.
Rens./Inscriptions: 02/ 633 39 30 ou 0476/ 74 69 67.

Jeu 29
Conférence questions et réponses concernant l'adoption par la Commune du nouveau Plan Communal de Mobilité. 20h, Grande salle du Centre Sportif de Maransart, rue de Colinet (voir article page 1)

Ven 30
Exceptionnellement, **Réunions mensuelles** de Lasne Nature au Centre Culturel et Sportif de Maransart : 19h30 Sentiers, 20h Réunion générale.

Ven 30
Les Jardins d'AYWIERS.
Ouverture à 13h00.

OCTOBRE 2005

Sam 1 & Dim 2
Les Jardins d'AYWIERS de 10h à 18h30. Thème de cet automne : LES MILLE ET UNE SAVEURS DE NOS JARDINS.

Dim 2
CHAMPIGNON QUI ES-TU ?
Org. Cercle guides nature du Brabant. RDV 9h parking Gaillemarde/ Parc Solvay. Guide : Renaud Delfosse. Inscription souhaitée. Tel 0477/ 395 858. PAF: 1,50 EUR

Dim 16
Entretien de la Réserve du Ru Milhoux. RDV à partir de 9h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02/653 55 79.

Dim 23
Promenade à La Hulpe. RDV à 10h au parking Gaillemarde/ Parc Solvay. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.

Jeu 27
Réunions mensuelles de Lasne Nature au Centre Culturel et Sportif de Maransart : 19h30 Sentiers, 20h Réunion générale

NOVEMBRE 2005

Dim 20
Entretien de la Réserve du Ru Milhoux. RDV à partir de 9h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02/653 55 79.

Jeu 24
Assemblée générale de Lasne Nature au Centre Culturel et Sportif de Maransart: 20h. Voir communiqué page 3.

Sam 26
Fête des arbres. « A la Ste Catherine, tout bois prend racine ». Dès 9h distribution d'arbres et arbustes par le Service Environnement de la commune. Animations PCDN dans les jardins de la Maison communale, place d'Ohain.

Dim 27
Promenade à Lasne. RDV à 10h au parking de l'ancienne gare d'Aywiers. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.

Les mots croisés de MML

GRILLE N° 63

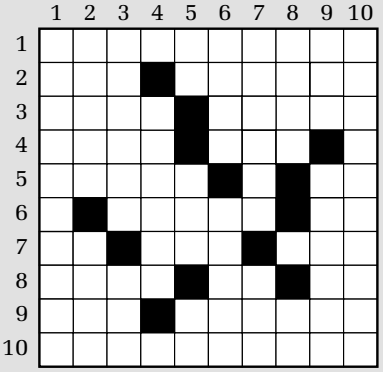

SOLUTION DU N° 62

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	U	L	F	S	T	R	E	A	M
2	E	T	■	L	T	■	A	R	I	A
3	O	■	O	U	E	S	S	A	N	T
4	L	Y	C	O	P	E	■	■	■	U
5	O	S	■	R	P	■	P	O	R	T
6	G	■	R	E	E	■	L	X	I	I
7	I	W	A	N	■	L	A	Y	O	N
8	Q	U	■	T	O	U	N	D	R	A
9	U	R	G	E	N	T	■	A	I	L
10	E	M	O	U	C	H	E	T	T	E

HORIZONTALEMENT

1. Bruit du ruisseau qui coule ou de l'oiseau qui chante. • 2. S'amuse. - Etreint. • 3. Fleuve d'Irlande. - Opposé au zénith. • 4.Non allemand. -Forme les huiles. • 5. Cette plante contient de l'acide formique - Langue. • 6. N'ont pas encore leurs premiers bois. - Zone industrialisée. • 7. Peut faire la haie. – Zig. - Base solide. • 8. Chez les Romains, esprit chargé de surveiller la maison. - Exclamation. - Lac marécageux. • 9. Unit. - Oiseau de mer. • 10. Tout fleuve en a une.

VERTICALEMENT

1. Verte ou rousse, toujours elle saute. • 2. Nicher, pour un oiseau de proie. – On en meurt. • 3. Point situé à la verticale de l'observateur. - Petit supplément. • 4. De rang indéterminé. • 5. Union Européenne. - Long temps. - De pouvoir. • 6. Dès la naissance. – Insuccès. • 7 Grande plaine herbeuse. - Dans le Hainaut. • 8. Voiture russe - Il est difficile de s'y noyer. • 9. Vous y êtes.- Pour stériliser un corps. • 10. Relatif à l'élevage du ver à soie.

Mise en page et impression : PR PRINT, Route de Beaumont, 90 - 1380 Lasne • Tél.: 02-633 23 86 Editeur responsable: Willy Calleeuw - 12, rue du Mouton - 1380 Plancenoit-Lasne